

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Sophie Dufour](#)

<https://www.cadre21.org/membres/fa0d1ea10a91d34f96380ce1>

Date d'obtention : 2022-06-30 16:22:35

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

1-Prendre le temps d'accueillir la personne signalante si c'est un élève de l'école. Si la demande provient d'un parent, le référer au service de police. Remplir la grille avec la personne signalante afin de bien circonscrire la situation (Amorce, nature, étendue, intention) avant de rencontrer la victime.

2)a) Si la victime collabore: Accueillir la victime avec empathie et bienveillance et remplir la grille. De plus, vérifier si elle est à risque au niveau de son intégrité psychologique et s'assurer qu'elle soit partie prenante dans la recherche de solution pour se sentir mieux dans cette situation. Confisquer le cellulaire. Vérifier s'il y a d'autres personnes au courant. Si oui, les rencontrer et remplir la grille d'évaluation de l'incident.

2)b) Si la victime refuse de collaborer et nie la situation, contacter le service de police.

3a) Rencontrer le jeune instigateur s'il s'agit d'un acte impulsif. S'il refuse de collaborer, contacter le service de police.

b) Si le jeune investigateur collabore, remplir la grille d'évaluation de la situation et confisquer le cellulaire. Par la suite, contacter le service de police qui prendra en charge la situation.

c) Si c'est un acte malveillant, rencontrer le jeune pour confisquer le cellulaire, mais ne pas remplir la grille. Contacter le service de police immédiatement.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Que si ce n'est pas un partage de photo selon la loi sur la pornographie juvénile, nous devons compléter la grille d'évaluation, mais sans faire affaire avec le service de police (ex. en maillot de bain).

L'école n'est pas mandataire du service de police, donc si un policier nous rappelle suite à notre intervention afin de compléter la grille d'évaluation de l'incident avec un nouveau jeune identifié, nous (intervenant scolaire) devons refuser.

Important de rencontrer le jeune investigateur, même si c'est un acte malveillant afin de confisquer le cellulaire, mais ne pas faire la grille d'évaluation avec lui. Il faut plutôt contacter les services de police, une fois le cellulaire confisqué.



cadre21.org



Au coeur de votre stratégie #DevProf

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Personnellement, je trouve que la confiscation du cellulaire est l'étape qui sera la plus dure à accepter pour les jeunes, d'où l'importance d'insister sur la distinction entre une erreur de jugement et la personne.